

Image not found or type unknown



Chèque sans provision, quel delai ?

Par **anéa**, le **18/06/2009** à **17:48**

Bonjour,

J'ai emis en fevrier 2002 un chèque sans provision sans le savoir (je venais d'etre victime d'une éscroquerie a la CB, mon compte a été vidé). Je passe sur le caractère compliqué de l'escroquerie. Mon fournisseur m'a envoyé des relances par cabinet de recouvrement jusqu'en 2003. Depuis plus de nouvelle jusqu'a hier où j'ai reçu la visite d'un huissier de justice. je précise que je ne suis plus en interdit bancaire depuis 3 ans. Je voudrais savoir si il est possible de me réclamer un chèque sans provision 6 ans après sans avoir fait aucune démarche entre temps. Précision je suis une SARL

Merci d'avance pour vos réponses